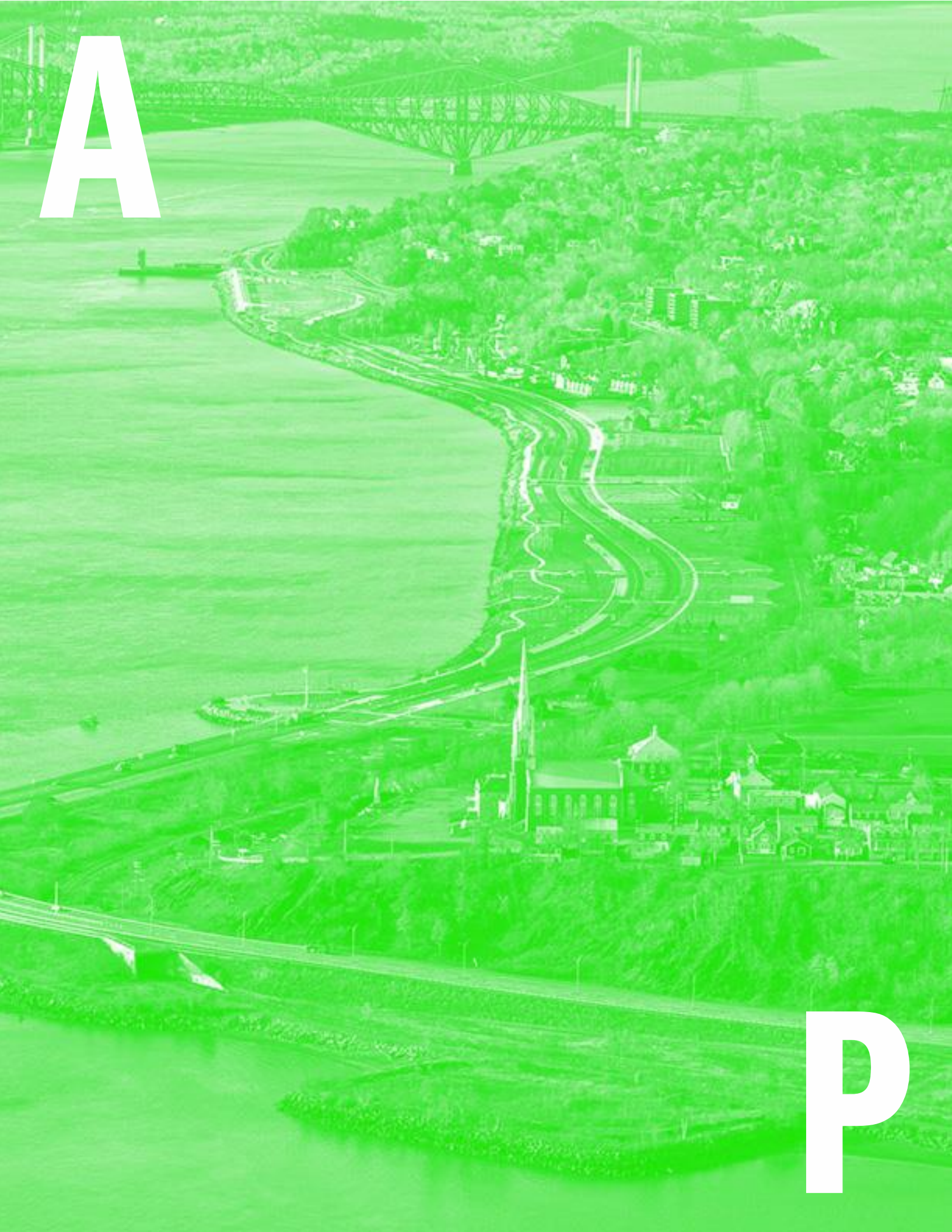


An aerial photograph of a coastal town. A large, dark, truss-style bridge spans a wide body of water in the upper left. A road curves along the shoreline, passing a small pier and a large, multi-story building with a prominent steeple. The town is surrounded by dense green trees. In the foreground, a road runs horizontally across the frame. The letters 'A' and 'P' are overlaid in the top left and bottom right corners, respectively.

A

P

ACTION PATRIMOINE

Mémoire présenté par Action patrimoine
dans le cadre des consultations prébudgétaires
du Québec 2026-2027

10 février 2026

ACTION PATRIMOINE

RÉSUMÉ

Avoir une vision claire et cohérente en matière de patrimoine bâti, de paysage et d'aménagement du territoire, c'est affirmer qu'ils sont une richesse pour la société et ayant une valeur culturelle, mais également économique. À l'échelle du Québec, le patrimoine bâti représente un parc immobilier qu'on ne peut se permettre de négliger. Plus que jamais, il est essentiel de considérer l'existant comme une solution incontournable pour les enjeux actuels en matière de développement durable, de crise de l'habitation, de maintien de la qualité de vie et du cadre bâti.

Action patrimoine (architecture et paysages du Québec) est un organisme national à but non lucratif qui œuvre depuis 50 ans à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. Nous croyons fermement qu'ils contribuent à l'identité collective et participent à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. Reconnu comme l'organisme de regroupement en patrimoine bâti par le ministère de la Culture et des Communications, nous collaborons étroitement avec le milieu en proposant une approche concrète du patrimoine, à la fois nationale et locale. Pour remplir pleinement notre mission, nos actions reposent sur trois piliers : sensibilisation, éducation et intervention. Au quotidien, cela se traduit notamment par la représentation du milieu auprès des différents paliers gouvernementaux, des prises de position concernant des cas d'actualité, des formations destinées, entre autres, au personnel municipal et régional, des colloques et d'autres activités.

Au cours des dernières années, le gouvernement a mis en place divers outils législatifs et des politiques, qui affirment l'intérêt et la nécessité de préserver notre patrimoine bâti. Cela étant, force est de constater que les moyens humains et financiers n'ont pas suivis afin d'assurer leur application et leur mise en œuvre. C'est pourquoi Action patrimoine demande, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027, un financement au fonctionnement adéquat et pérenne pour les divers organismes en patrimoine bâti offrant un appui aux divers paliers gouvernementaux, mais également à la société civile, la mise sur pied d'un comité sur la fiscalité et la création d'une politique du patrimoine.

Action patrimoine exprime sa volonté claire d'agir en partenaire des autorités gouvernementales et de contribuer à la mise en œuvre des moyens et des outils qui permettront de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec

ACTION PATRIMOINE

1. Financement des organismes en patrimoine

Au Québec, les divers organismes jouent un rôle central et de premier plan pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Par leur expertise, ils agissent à titre de référence et de premier répondant pour la population, les propriétaires, les municipalités et les MRC, mais également en tant que spécialiste pour le gouvernement. Au fil des ans, cette expertise est de plus en plus sollicitée.

Le rapport accablant de la Vérificatrice générale du Québec sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier en 2020, le plan d'action du ministère de la Culture et des Communications, les modifications apportées à la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), dont l'obligation pour les MRC de réaliser un inventaire des bâtiments d'avant 1940 sur leur territoire, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, ont tous, à divers niveaux, contribué à l'avancement de la protection du patrimoine, mais également augmenté la responsabilité des divers intervenants.

Au niveau des organismes en patrimoine, cela se traduit par une augmentation des demandes d'information, d'accompagnement, de formation, de participation à divers comités consultatifs et tables, dont plusieurs mis sur pied par le gouvernement. Afin de poursuivre le travail et d'assurer la qualité de celui-ci, les organismes ont besoin de stabilité et de prévisibilité, ce qui passe par un financement au fonctionnement adéquat et qui est garanti dans le temps.

En ce sens, Action patrimoine demande au gouvernement de remédier à la situation de précarité dans laquelle se trouvent les organismes en :

- Considérant le rôle qu'ils jouent pour la société civile, mais également pour les gouvernements ;
- Les soutenant au fonctionnement et non pas au projet ;
- Bonifiant et assurant un financement adéquat ;
- Pérennisant ce financement.

ACTION PATRIMOINE

2. Mise sur pied d'un comité sur la fiscalité

Au Québec, on mise trop souvent sur l'aide gouvernementale pour effectuer les travaux nécessaires sur le patrimoine bâti. Nous aurions tout intérêt à regarder ce qui se fait ailleurs et s'en inspirer. De nombreux pays ont mis sur pied des incitatifs fiscaux pour favoriser la préservation et la restauration du patrimoine bâti.

À titre d'exemple, en France, la Fondation du patrimoine a des statuts fixés par la loi du 16 juillet 1996. Cela lui permet de délivrer des labels, soit l'équivalent d'un saut de qualité, permettant aux propriétaires privés de déduire de leur revenu, sous certaines conditions, les dépenses d'entretien et de réparation d'un bien patrimonial non protégé.

Aux États-Unis, le gouvernement fédéral offre un crédit d'impôt de 20 % des coûts de réhabilitation admissible. Ce programme stimule l'investissement privé, souvent complété par des incitatifs d'États (crédits d'impôt supplémentaires souvent 10 % à 30 % additionnels) ou locaux. Il existe également des possibilités de subventions locales, d'allègements de taxes foncières (abattements) et, dans certains cas, du financement participatif patrimonial.

Il est essentiel de réfléchir à la mise en place de mécanismes financiers et fiscaux encourageant la préservation du patrimoine bâti en la rendant plus avantageuse pour les propriétaires que sa démolition ou de mauvais travaux. Il pourrait également s'agir de nouvelles mesures de taxations ou de compensation qui inciteraient les propriétaires à entretenir, à préserver et à mettre en valeur leur bâtiment patrimonial ou l'élaboration de nouveaux outils permettant d'éviter les cas de figure où la démolition suivie de la construction d'un nouvel édifice rapportent plus en revenus fonciers que l'existant.

En ce sens, Action patrimoine demande au gouvernement de mettre sur pied un comité sur la fiscalité qui inclut des représentants du milieu du patrimoine bâti afin :

- D'analyser la situation actuelle en matière de fiscalité ;
- De regarder les mécanismes utilisés dans d'autres pays ;
- De mettre en œuvre des solutions applicables au Québec qui favorisent et encouragent la préservation des bâtiments patrimoniaux.

ACTION PATRIMOINE

3. Création d'une politique du patrimoine

Action patrimoine prône depuis plusieurs années que la gestion, la protection et la valorisation du patrimoine bâti et des paysages culturels québécois doivent être envisagées dans une perspective d'aménagement du territoire. Pour ce faire, nous sommes d'avis que le Québec doit se doter d'une vision claire et cohérente et que cette dernière doit être intégrée dans une politique du patrimoine gouvernementale.

Le patrimoine bâti et les paysages constituent des composantes clés de notre territoire. Il est nécessaire de mettre fin à des approches en silo, aux décisions prises de manière fragmentée en adoptant une vision englobante, partagée et transversale sur le plan interministériel. À cet égard, il est essentiel que l'État se montre exemplaire.

En ce sens, Action patrimoine demande la création d'une politique du patrimoine afin de :

- Faire du patrimoine bâti et des paysages un enjeu commun
- Démontrer qu'il s'agit d'une solution possible à divers enjeux : développement durable, logement, etc. ;
- Envoyer un message clair que le patrimoine ne dépend pas uniquement du ministère de la Culture et des Communications ;
- Développer un plan d'action et sa mise en œuvre.